

D-1.55/72

DECRET N° 72/DF/185  
portant nomination d'un Directeur à  
l'Administration Centrale du Ministère  
de l'Administration Territoriale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE,

- VU la Constitution du 1er septembre 1961 et ses lois modificatives ;
- VU le Décret n° 71/DF/302 du 18 juin 1971 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale ;
- VU les nécessités de service.

DECRETE :

2745

ARTICLE 1ER : Monsieur ADJEME ANGOULA Samuel, Administrateur Civil Principal, précédemment Directeur-Adjoint des Etudes et des Affaires Contentieuses au Ministère de l'Administration Territoriale est, pour compter de la date de signature du présent Décret, nommé Directeur des Etudes et des Affaires Contentieuses dudit Ministère, poste vacant.

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Fédérale du Cameroun en Français et en Anglais.

YAOUNDE, le 6 AVR 1977

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE,

